

Permanences de conseil architectural

COMMUNE	horaire	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
SAIGNON	dès 9h30	mardi 1	mardi 6	mardi 3	mardi 1 ^{er}
SAINT-SATURNIN-lès-APT	dès 14h00				
GORDES	dès 9h00	jeudi 3	jeudi 1 ^{er}	jeudi 5	jeudi 3
CASENEUVE	dès 14h00				
GORDES	dès 9h00	jeudi 10	jeudi 8	lundi 16	jeudi 10
LAGNES	dès 14h00				
Les BEAUMETTES	dès 9h00	mardi 8	mardi 13	mardi 10	mardi 15
SAINT-SATURNIN-lès-APT	dès 14h00				
MONIEUX	dès 9h00	jeudi 17	jeudi 15	jeudi 19	jeudi 17
SAULT	dès 10h00				
SAINT-CHRISTOL	dès 14h00				
SAINT-TRINIT et AUREL	l'après midi				
RUSTREL	dès 9h30	mardi 15	mardi 27	mardi 24	mardi 22
VILLARS	dès 14h00				
GARGAS	dès 14h00	mercredi 30	mercredi 28	mercredi 25	mercredi 23
GORDES	dès 9h00	jeudi 24	jeudi 29	jeudi 26	lundi 21
VIENS	dès 14h00				
GIGNAC sur RdV					
AURIBEAU sur RdV	sur RdV	sur RV	sur RV	sur RV	sur RV
CASTELLET en LUBERON sur RdV					

Mesures de précaution

à respecter lors des entretiens :

- De préférence, une seule personne est reçue à la fois.
- Lavage des mains au gel HA au début de l'entretien.
- Port du masque obligatoire
- Distances physiques respectées, debout et de part et d'autre de la table.
- Durée limitée de l'entretien (env. 1/4 h).